



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_069

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Subvention exceptionnelle
à l'association
« ASPTT Grenoble
Grésivaudan »
de 175€**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 22 octobre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoints. Mmes Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Caroline HALLE), Mme Christine CARBONE (pouvoir à Marie-France CARRE), Mme Flavie PARENDEL (pouvoir à Laurent COQUET), M. Jean-Franck BARONI (pouvoir à Alexis ISSAC), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Michel PINERI (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI), M. Jean-Baptiste PERIN (pouvoir à Dominique BONNET).

M. Gilles FARRUGIA est nommé secrétaire.

Sur proposition de Roger BOIS, adjoint à la Vie associative et aux Sports, le conseil municipal souhaite apporter son aide à l'association ASPTT Grenoble Grésivaudan dans le cadre de la course regroupant les communes du Sizov qui se déroulera le dimanche 17 novembre 2024 à Montbonnot-Saint-Martin, par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 175 euros.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention dont le crédit a été inscrit au Budget de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Gilles FARRUGIA



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET